

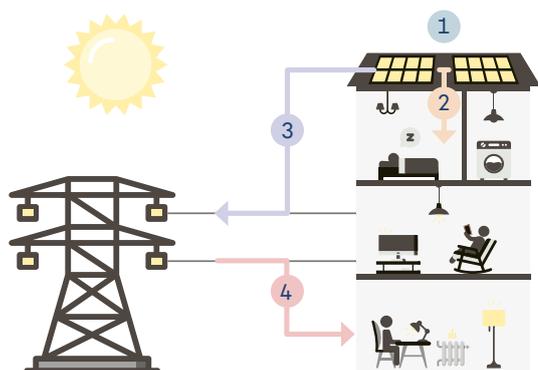
Contracting
photovoltaïque

Genedis

Faites du soleil
↳ votre principal
partenaire



En mettant le toit de votre bâtiment à disposition d'une centrale photovoltaïque, vous profitez d'une énergie renouvelable à prix fixe et préférentiel, sans vous soucier du financement ni de l'entretien de l'installation.



Fonctionnement

- 1 Votre toit accueille des panneaux photovoltaïques. L'installation est entièrement financée et gérée par Genedis.
- 2 Vous consommez en priorité l'électricité que vous produisez, à un tarif préférentiel.
- 3 L'excédent est injecté dans le réseau.
- 4 Le réseau comble vos besoins supplémentaires.

Pour qui ?

Administrateurs, propriétaires, promoteurs, bureaux d'architectes et d'ingénieurs

Pour quels types de bâtiment ?

Industrie, commerces, bureaux, EMS, hôpitaux, infrastructures communales, immeubles d'habitation avec une surface de toiture supérieure à 300 m²

Contrat

- Durée minimale de 25 ans
- Au terme du contrat : prolongation de 5 ans, puis remise de l'installation au propriétaire sans frais, ou réalisation d'un nouveau projet avec un nouveau contrat
- Possibilité de racheter la centrale à sa valeur résiduelle en tout temps

Vos avantages

- Un seul interlocuteur
- Aucune dépense et aucun risque financier pour l'installation de la centrale, son entretien et sa maintenance
- Préservation de votre fonds de rénovation
- Prix fixe et préférentiel de l'énergie pour les 25 prochaines années
- Gestion administrative simplifiée
- Respect des obligations légales

Demander une offre sans engagement ➔

+41 27 763 14 11
www.genedis.ch/contractingsolaire